

GREEN LINK

TROPHEE des JARDINS en PRISON

1ère EDITION du TROPHEE GREEN LINK des JARDINS en PRISON - 2021



REGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le fonds de dotation Green Link, dont le siège social est 48 rue Blomet 75015 Paris organise en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire et l'ANVP, un concours intitulé « TROPHEE GREEN LINK des JARDINS en PRISON » du 21/06/2021 au 15/09/2021.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

Ce concours vise à encourager la création, l'embellissement et l'extension des jardins en prison et à favoriser la pratique du jardinage et du maraichage dans les établissements pénitentiaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte aux hommes, aux femmes et aux mineurs, prévenus ou condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires d'outre-mer et de France métropolitaine participant au concours, et ce, sans limite d'âge.

Ce concours est également ouvert au personnel des établissements pénitentiaires (administration, surveillants, SPIP, équipe médicale...) et aux membres de l'ANVP (Association Nationale des Visiteurs de Prison).

Une seule candidature par établissement sera acceptée.

La candidature pour être validée devra comporter tous les documents obligatoires.
La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DU CONCOURS

Le participant devra remplir une fiche d'inscription qui lui sera remise par l'établissement.

La date limite d'envoi des candidatures est le 15/09/2021.

Les candidatures devront être envoyées par l'établissement pénitentiaire ou par un membre de l'ANVP à l'adresse suivante : desjardinspourlesprisons@green-link.org

Le jury se réunira au plus tard le 15/10/2021 pour désigner les gagnants.
Les prix seront remis à l'établissement au plus tard le 31/12/2021.

La totalité des dossiers dûment complétés sera examinée par le jury.

Les dossiers en compétition sur les catégories « **jardin existant** » ne comportant pas de photos et ceux en compétition sur les catégories « **jardin en projet** » ne comportant pas de croquis, ne pourront être pris en compte lors de l'examen.

GREEN LINK

TROPHEE des JARDINS en PRISON

1ère EDITION du TROPHEE GREEN LINK des JARDINS en PRISON - 2021



ARTICLE 5 – CONSTITUTION DU DOSSIER

La fiche de candidature sera envoyée à tous les établissements et sera disponible sur simple demande à l'adresse suivante : desjardinspourlesprisons@green-link.org

- Fiche de candidature (une par établissement)
- Règlement signé par le participant

ARTICLE 6 - CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection retenus pour l'évaluation des jardins sont les suivants :

- ✓ Esthétique générale du jardin
- ✓ Diversité des espèces et variétés présentes dans le jardin
- ✓ Originalité / innovation/ créativité du jardin
- ✓ Nombre de personnes détenues impliquées dans l'entretien du jardin
- ✓ Production maraîchère ou de plantes aromatiques
- ✓ Ancienneté du jardin
- ✓ Respect de la biodiversité / Présence d'animaux (poissons, poules, abeilles)

ARTICLE 7 - RECOMPENSES

Le jury récompensera au maximum 2 (deux) jardins dans chacune des catégories suivantes :

- Catégorie « **jardin en projet** » :
 - 1^{er} prix : 2500€
 - 2eme prix : 1500€
- Catégorie « **jardin existant** » :
 - 1^{er} prix : 2000€
 - 2eme prix : 1000€

Le jury se laisse la possibilité d'octroyer des Prix spéciaux ou « Coups de Cœur ».

Chaque établissement lauréat se verra remettre un chèque correspondant au prix obtenu.

Les prix seront acceptés tels qu'ils sont proposés. Aucun changement, pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé par les lauréats et participants.

ARTICLE 8 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les Données Personnelles à renseigner lors de la constitution de votre dossier sont uniquement destinées au fonds de dotation Green Link. Celles-ci sont indispensables à votre participation au présent Concours afin d'assurer le traitement de votre dossier ainsi que son suivi et pour toute prise de contact éventuelle dans le cadre de la gestion du présent Concours. Ces Données seront conservées pendant la durée du Concours et pendant une durée additionnelle de 1 an à compter de la fin du Concours soit jusqu'au [15/09/2022](https://www.green-link.org).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, venu modifier la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur les Données vous concernant. Dans le respect des dispositions légales en

GREEN LINK

TROPHEE des JARDINS en PRISON

1ère EDITION du TROPHEE GREEN LINK des JARDINS en PRISON - 2021



vigueur, vous pouvez également vous opposer au traitement des Données qui vous concernent, demander la limitation de ce traitement, ou encore obtenir leur portabilité et/ou leur suppression. Ces droits sont à exercer sur présentation d'un justificatif valide d'identité, à l'adresse Green Link 48 rue Blomet 75015 Paris, ou via par email à l'adresse suivante : desjardinspourlesprison@green-link.org

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Les participants autorisent les organisateurs du concours à utiliser librement les informations relatives aux jardins (existants ou en projet) sur différentes formes de supports : papier ou numérique, notamment :

- Parution dans les publications de Green Link, de l'ANVP, de la DAP et des DISP ;
- Toute publication dans les médias (reportages, vidéo, TV, photos, articles de presse, magazines, sites internet, etc.) dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de contrepartie financière.

ARTICLE 10 - AUTORISATIONS ET RESPONSABILITES

Le fonds de dotation Green Link se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du « Trophée Green Link des jardins en prison » et déclare expressément en accepter toutes les conditions.

A

Le

Nom et signature du candidat :